

RÈGLES D'ORDRE

1.—Appeler sur la liste le nom des officiers et du comité, et prendre note des absents.

2.—Les minutes de la dernière séance seront lues, et s'il n'y a aucune objection ou amendement à quelque partie d'icelles, le président les déclarera dûment approuvées sans un vote, et le secrétaire les entrera dans les archives de l'Union.

3.—Pendant les heures de séance, les officiers et membres garderont leurs sièges respectifs.

4.—L'officier président annoncera toutes les questions qui seront mises devant l'Union, et avant de les mettre aux voix, il demandera :—" Etes-vous prêts à voter sur la question ? "—Si aucun membre ne se lève pour parler, il se lèvera pour prendre les votes sur la question, et après qu'il sera levé, aucun membre ne parlera sur la question sans le consentement du président. Il prononcera les décisions sur tous les votes et tous les sujets. Les décisions sur toutes les questions d'ordre seront sans discussion, à moins qu'il y ait des doutes sur le sujet. Lorsqu'on en appellera de sa décision, la question sera ainsi posée :—" Est-ce que les membres présents maintiennent la décision du président ? "